Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : Stratégies Énergétiques et l'AQLPA

Numéro du dossier : R-4151-2021 Cause tarifaire 2021-2022 d'Énergir.
Le 14 mai 2021.

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 1. La prévision de la demande au Plan d ’ approvisionnement 2020-25 et dans la cause tarifaire 2021-22 (Pièce B-0031, Énergir-H, Document 1 révisé).

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer de la justesse de la prévision de la demande et de la prévision des moyens d'approvisionnement (et de la marge additionnelle prévue) afin d'éviter tant un sur-approvisionnement (susceptible d'amener des sur-équipements représentant un gaspillage de ressources) qu'un sous-approvisionnement (qui empêcherait au gaz naturel de jouer, au Québec, son rôle de bonne énergie à la bonne place, dans un contexte de transition énergétique, en tenant compte du rôle joué par les autres formes d'énergie), le tout, tel que prévu à l'article 5 de la Loi, dans l'intérêt public et "en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d ’ équité au plan individuel comme au plan collectif".

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le contexte économique et des nouveaux ménages demeure fragile durant la suite de la pandémie et les pressions inflationnistes pourraient affecter grandement les prévisions. Nous croyons, comme cela est actuellement effectué dans le dossier R-4122-2020 de Gazifère, que les circonstances exceptionnelles de la pandémie justifient que la cause tarifaire actuelle d ’ Énergir et son Plan d'approvisionnement 2020-2025 soient basés sur la meilleure mise à jour disponible de la prévision de la demande 2021-22 et au. Nous souhaitons en premier lieu qu'Énergir procède à une telle mise à jour, laquelle couvrira donc tant les hypothèses économiques que démographiques (mises en chantier) et qu'énergétiques et couvrira les profils de consommation dont la période de pointe, en incluant notamment l'ajustement annuel de la normale climatique. Nous évaluerons s ’ il y aura lieu de présenter, comme lors du dernier dossier tarifaire, les scénarios révisés. Nous aimerions aborder plus particulièrement les écarts importants dans les tableaux 14 et 15 de la Pièce B-0031 , Énergir-H, Document 4 révisé à cause des impacts de la pandémie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 2. La Vision à long terme du contexte gazier au Plan d ' approvisionnement (Pièce B-0031 , Énergir-H, Document 1 révisé).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer de la justesse de la prévision de la demande et de la prévision des moyens d'approvisionnement (et de la marge additionnelle prévue) afin d'éviter tant un sur-approvisionnement (susceptible d'amener des sur-équipements représentant un gaspillage de ressources) qu'un sous-approvisionnement (qui empêcherait au gaz naturel de jouer, au Québec, son rôle de bonne énergie à la bonne place, dans un contexte de transition énergétique, en tenant compte du rôle joué par les autres formes d'énergie), le tout, tel que prévu à l'article 5 de la Loi, dans l'intérêt public et "en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d ' équité au plan individuel comme au plan collectif".

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

En continuité avec ce qui précède, nous invitons Énergir à mettre à jour également la section " Vision à long terme du contexte gazier" du Plan afin d'indiquer si, de son opinion, il existe des changements plus permanents qui continueront d'affecter la demande dans la période à long terme "post-vaccin". Nous rappelons que, si la « vision à long terme du contexte gazier » fait partie des Plans d ' approvisionnement de Gaz Métro/Énergir depuis plusieurs années, c'est parce que SÉ-AQLPA avaient demandé et obtenu un tel ajout lors d ' un dossier antérieur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 3. Prévision d ' approvisionnement et de consommation (GNR) au Plan et dans la cause 2020-2021

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer de la justesse de la prévision de la demande et de la prévision des moyens d'approvisionnement de GNR, en harmonisation avec ce qui est décidé et en délibéré au dossier R-4008-2017 auquel nous participons également avec le GIRAM. Nous favorisons fortement cette filière environnementalement préférable mais en même temps réalisons que de multiples enjeux, gérés au dossier R-4008-2017 sont susceptibles d ' affecter les prévisions GNR au Plan d ' approvisionnement au présent dossier. Nous souhaitons assurer qu ' il y ait cohérence entre les deux dossiers, d ' autant plus qu ' il peut y avoir report de certains aspects décisionnels à la présente cause tarifaire.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Nous souhaitons assurer qu ' il y ait cohérence entre les deux dossiers, d ' autant plus qu ' il peut y avoir report de certains aspects décisionnels à la présente cause tarifaire, notamment des aspects d ' une socialisation éventuelle du GNR. Nous avons déjà soulevé dans un de nos mémoires au dossier R-4008-2017 – 4 contrats, certaines inconsistances avec des tableau de la page 1 à la Pièce 0033, Énergir-H, Document 4 révisé - Prévision d ' approvisionnement et de distribution de gaz naturel renouvelable (GNR). Il sera important d ' obtenir de la part d ' Énergir des précisions sur ces approvisionnements.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 7. Stratégie Tarifaire (Pièce 0029, Énergir-G, Document 1 et autres).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Devant l ' importance des hausses tarifaires anticipées au présent dossier, Énergir propose des mesures de mitigation permettant d ' étaler ces variations tarifaires sur les années 2021-2022 à 2023-2024 afin de réduire l ' effet de ces hausses la première année, celles-ci demeurant toutefois élevées (Pièce B-0090, Énergir Q, Document 8). Ces mesures, présentées à la Pièce B-0040, Énergir-K, Document 4, proposent de revoir la période d ' amortissement de trois CFR, soit ceux liés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d ' impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

Tel que mentionné, nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 7. Stratégie Tarifaire (Pièce 0029, Énergir-G, Document 1 et autres).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Devant l ' importance des hausses tarifaires anticipées au présent dossier, Énergir propose des mesures de mitigation permettant d ' étaler ces variations tarifaires sur les années 2021-2022 à 2023-2024 afin de réduire l ' effet de ces hausses la première année, celles-ci demeurant toutefois élevées (Pièce B-0090, Énergir Q, Document 8). Ces mesures, présentées à la Pièce B-0040, Énergir-K, Document 4, proposent de revoir la période d ' amortissement de trois CFR, soit ceux liés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d ' impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

Tel que mentionné, nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 7. Stratégie Tarifaire (Pièce 0029, Énergir-G, Document 1 et autres).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Devant l ' importance des hausses tarifaires anticipées au présent dossier, Énergir propose des mesures de mitigation permettant d ' étaler ces variations tarifaires sur les années 2021-2022 à 2023-2024 afin de réduire l ' effet de ces hausses la première année, celles-ci demeurant toutefois élevées (Pièce B-0090, Énergir Q, Document 8). Ces mesures, présentées à la Pièce B-0040, Énergir-K, Document 4, proposent de revoir la période d ' amortissement de trois CFR, soit ceux liés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d ' impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

Tel que mentionné, nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 7. Stratégie Tarifaire (Pièce 0029, Énergir-G, Document 1 et autres).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Devant l ' importance des hausses tarifaires anticipées au présent dossier, Énergir propose des mesures de mitigation permettant d ' étaler ces variations tarifaires sur les années 2021-2022 à 2023-2024 afin de réduire l ' effet de ces hausses la première année, celles-ci demeurant toutefois élevées (Pièce B-0090, Énergir Q, Document 8). Ces mesures, présentées à la Pièce B-0040, Énergir-K, Document 4, proposent de revoir la période d ' amortissement de trois CFR, soit ceux liés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d ' impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

Tel que mentionné, nous favorisons le juste signal de prix par les tarifs afin d ' encourager des consommations responsables, en évitant le transfert de hausses ou baisses à des générations ultérieures de clients. Nous chercherons à appliquer ce principe de manière responsable compte tenue de l ' ampleur de la hausse projetée même s ' il y a reports

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous logerons des demandes de renseignements écrites, puis une preuve écrite qui sera aussi présentée en audience. Nous participerons à cette audience et y logerons également une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets